



Vétérans (1/2/3/4/5) : Nés avant le 01/01/1983, 1973, 1963, 1953, 1943

Séniors : Du 01/01/1983 au 31/12/2003

Juniors (4/3/2/1) : Nés en 2004, 2005, 2006 et 2007

Cadets (2/1) : Nés en 2008 et 2009

Minimes (2/1) : Nés en 2010 et 2011

Benjamins (2/1) : Nés en 2012 et 2013

Poussins : Nés en 2014 et après

Cotisations Licences :

De janvier à juin 2023 : montant de la part FTT + prorata temporis de la part du club.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Championnat par équipes (Compétition)
 - Vétérans, Seniors :
Inscription Janvier - Février : 70,00 € / Mars - Avril : 65,00 € / Mai - Juin : 60,00 €
 - Poussins à Juniors :
Inscription Janvier - Février : 60,00 € / Mars - Avril : 55,00 € / Mai - Juin : 50,00 €
- Loisirs
Inscription Janvier - Février : 35,00 € / Mars - Avril : 30,00 € / Mai - Juin : 25,00 €

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

◆ Première demande de licence :

- ◆ **Pour toute inscription** (compétition ou loisirs) :
 - **Majeurs** :
 - **1) certificat médical obligatoire**: mention : n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
 - **Mineurs** :
 - **1) certificat médical ou attestation 22-10-2** (auto-questionnaire de santé mineurs)
 - **2) Bordereau de demande de licence** + fiche de renseignements dûment complétée et signée.
 - **3) Règlement de la cotisation**
 - **4) Copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport,...) ou livret de famille**

Tout dossier (pièces 1-2-3-4) doit être remis complet.

◆ Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Selon la réponse au questionnaire de santé (22-10-1 ou 22-10-2) : Certificat médical (voir ci-dessus) ou attestation 22-10-1 ou 22-10-2.

Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements (vous ne pourrez pas faire de compétition ni en équipe, ni individuelle). Transformation possible en licence compétition en cours de saison.